



A Istres, le 25 AOUT 2016

20, Cité des Entreprises - Z.I. du Tubé Sud
13800 ISTRES

Tél : 04.42.56.64.86 Fax : 04.42.55.46.73
Mail: contact@symcrau.com
Site Web: www.symcrau.com

Monsieur le Président
METROPOLE d'Aix-Marseille
Provence
Immeuble le Pharo
58 Boulevard Charles LIVON
13007 MARSEILLE

N/Réf : LM/CA/CP/68/16

Objet : Adoption du Contrat de nappe de Crau

Monsieur le Président,

Le SYMCRAU a initié un Contrat de nappe afin de définir et mettre en œuvre, de manière concertée, les conditions d'un *aménagement territorial équilibré avec sa ressource en eau souterraine*. Fruit d'un important travail de concertation depuis 2013, le Contrat de la nappe de Crau, *premier de la sorte en Région* Provence Alpes Côte d'Azur, constitue la déclinaison opérationnelle de la charte d'objectifs signée en 2015.

Durable, solidaire et concertée sont les maîtres mots de la gestion souhaitée par les acteurs locaux et proposée dans ce projet. En témoigne, le *programme d'actions co-construit avec l'ensemble des acteurs du territoire* et les partenaires institutionnels pour les six prochaines années. A la fois ambitieux et réaliste économiquement, il permet à chacun *d'agir dans son domaine de compétence* pour atteindre collectivement les objectifs fixés afin de préserver l'accès à l'eau et le patrimoine naturel, tous deux ressources indispensables pour le dynamisme de notre territoire.

Les échanges réguliers avec les maîtres d'ouvrage porteurs d'actions (élus et services) lors de des travaux préparatoires et la validation des financements apportés par l'Agence de l'Eau (cf délibération ci-jointe) assurent une *mise en œuvre opérationnelle*. Ce Contrat de nappe, véritable *projet de territoire* répondant aux enjeux d'aujourd'hui et préparant au mieux ceux de demain, constitue une vitrine pour la gestion des eaux souterraines en région méditerranéenne.

Contrat
de *nappe* Crau

Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2016

Le projet de Contrat, composé des trois documents suivants, vous est présenté pour adoption par votre assemblée délibérante:

- Tome 1 : Diagnostic, enjeux et stratégie du contrat ;
- Tome 2 : Programme d'actions ;
- Tome 3 : Document contractuel (que les signataires seront invités à signer).

Les documents, accompagnés d'un modèle de délibération, sont disponibles sur le CD ROM ci-joint ou bien en téléchargement à partir du lien suivant:

<https://www.dropbox.com/sh/ur8jz2i9jh15t5z/AAA2WWowPKUOqXrgSUhatkhGa?dl=0>

La *cérémonie de signature du Contrat de nappe* est envisagée à la fin de l'année en présence de Monsieur le Préfet de Région (sous toutes réserves) et des personnalités concernées par le sujet. Un carton d'invitation vous sera adressé ultérieurement afin de préciser le lieu de réunion.

Dans l'attente d'une validation par délibération correspondante et comptant sur votre présence pour représenter votre établissement lors de la signature, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération.

Le Président du SYMCRAU,
Président du Comité de Nappe,

LOUIS MICHEL

Cordialement,

Pour en savoir + sur les actions du SYMCRAU et l'élaboration du Contrat de nappe:

www.symcrau.com

P.J. :

- Délibération de la Commission des Aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse,
- Projet de délibération,
- CD-ROM contenant les tomes 1, 2 et 3 du contrat :



Contrat
de nappe
Crau

Reçu au Contrôle de légalité le 04 novembre 2016